COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2023-151 du 13 décembre 2023 Portant sur une décision modificative n°2 du budget « Assainissement » Ouverture de crédits & créances douteuses

L'an Deux Mille Vingt-trois, le treize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT MÉDARD LA ROCHETTE, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 06/12/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 45 Votants : 46 POUR : 46 Pouvoir : 1 Abstention : 0 CONTRE : 0

Excusés: 8 Absents: 8 Exprimés: 46

Présents: MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, GRANGE, MOUNAUD, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES suppléante CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, ROULLAND, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, FAUCHER.

Pouvoir: PERRIER S à RICHIN.

Excusés: DESCLOUX, BIGOURET, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX,

D'HULSTER, FONTVIELLE, WELZER.

Absents: JOULOT, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS,

CHEFDEVILLE, BRUNET, GLOMOT.

Secrétaire de séance : Hervé TRIMOULINARD

Rapporteur: Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Il apparaît nécessaire d'ajuster certains crédits sur le budget « ASSAINISSEMENT », notamment sur les créances douteuses et ainsi répondre à l'obligation légale liée à cellesci, ainsi que d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de la facture d'EIFFAGE ÉNERGIE relative aux travaux d'amélioration de la station d'épuration d'Auzances.

Il est donc nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Chap/Art			Chap/Art		
011 / 61528	-1 295,21€		2315/OP 105	-31 314,60 €	
011 / 61528	-1 000,00€		2315/OP 26	31 314,60 €	
011 / 61551	462,59€				
011 / 627	-1 000,00€				
68 / 6817	2 832,62 €				
TOTAL	0,00€	0,00€	TOTAL	0€	0€

Date de réception préfecture : 21/12/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le projet de réajustement des crédits proposé ;
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Affiché et transmis en sous-préfecture le 21 décembre 2023 Pour copie conforme, le 21 décembre 2023

Le Président, **Gérard GUYONNET**

> Rue de l'Etang 23700 AUZANCES Tél. 05 55 67 04 99 Fax 05 55 83 01 61

Le Secrétaire de séance, Hervé TRIMOULINARD

Accusé de réception en préfecture 023-200067593 20231213-2023-151-BF

Date de télétransmission : 21/12/2023 Date de réception préfecture : 21/12/2023